

Nantes, le 21 juin 2007



Communiqué de presse

Réponse de Patrick Cotrel, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire aux accusations du groupe UPL sur les formations coiffure en CFA

Le groupe d'opposition de droite du Conseil régional tente de monter une polémique autour des formations d'apprentis dans les métiers de la coiffure en s'appuyant sur la fermeture d'une section complémentaire de styliste/visagiste dans les CFA du Mans et de Nantes.

Les fermetures des mentions complémentaires styliste/visagiste qui ont été décidées par le Conseil régional l'ont été après une large concertation avec les représentants de la branche professionnelle (Union régionale de la coiffure, le 13/02/2007) et des CFA.

Elles s'appuient sur la diminution année après année des apprentis intéressés par ces formations. Pour le CFA du Mans, sur les 30 places affectées, cette formation comptait 4 jeunes en 2003, 3 en 2004, 11 en 2005 et 8 en 2006. Pour le CFA de Nantes, les effectifs étaient de 3 en 2003, 1 en 2004, 4 en 2005 et 3 en 2006. Les mentions coloriste/permanentiste de ces établissements dont les effectifs sont importants ont été bien entendu maintenues.

Les décisions de fermeture ont été votées par la Commission permanente du conseil régional le 26 mars et avaient fait l'objet d'une information orale préalable lors de rencontres en février/mars dernier. Le fait pour les directeurs de CFA d'attendre près de trois mois pour le faire savoir aux élèves qui ont commencé leur recherche de maître d'apprentissage, et parfois trouvé, est inacceptable.

La Région des Pays de la Loire est l'une des premières en France pour le nombre d'apprentis. Le Conseil régional n'entend pas en limiter le nombre mais agir sur la qualité des formations pour donner toutes leurs chances aux jeunes de trouver un emploi qualifié et bien rémunéré. Or tous les professionnels de la coiffure en conviennent, ce n'est pas une mention complémentaire en un an qui prépare au mieux les jeunes mais bien un Brevet Professionnel sur 2 ans. Celui-ci est nécessaire pour un jeune qui s'engage dans cette voie et envisage à terme d'ouvrir un salon, ce que souhaitent la grande majorité d'entre eux. De plus, il faut souligner que la rémunération du jeune est plus importante s'il dispose d'un brevet professionnel.

Enfin, concernant les élèves désireux de s'engager dans les mentions complémentaires évoqués, ils trouveront toute leur place en BP dès la rentrée prochaine.